

AFFICHAGE EXTERNE – DU 27 MAI AU 3 JUIN 2021

PAYSAGISTE-AMÉNAGEMENT

PAYSAGISTE-AMÉNAGEMENT

Titre du poste	Paysagiste- aménagement
Catégorie	Cols bleus - saisonniers
Supérieur immédiat	Directeur des travaux publics

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le titulaire du poste devra effectuer, seule ou en équipe, divers travaux manuels ayant trait à l'horticulture.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Effectuer la plantation et l'entretien de fleurs, arbres et arbustes ;
- Tailler des haies, arbres et arbustes ;
- Appliquer divers fertilisants ;
- S'occuper de la santé et de l'apparence des aménagements paysagers de la Municipalité;
- Effectuer toutes tâches requises par son supérieur.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

- Être âgé entre 16 et 30 ans ;
- Être disponible du 28 juin au 20 août 2021;
- Être détenteur d'un permis de conduire classe 5 valide ;
- Être apte à travailler à l'extérieur sous toutes les conditions climatiques;
- Avoir des habiletés pour les travaux manuels et posséder des connaissances pratiques pour les travaux d'entretien ;
- Avoir des connaissances de base en matière de santé et sécurité au travail.
- Avoir le sens de l'initiative et être en mesure de bien travailler de façon autonome ainsi qu'en équipe;
- Être une personne ponctuelle, responsable et débrouillarde;
- Savoir faire preuve de polyvalence et s'adapter aux imprévus;

CONDITIONS

- **Taux horaire** : 13.50\$ à 16.10\$
- **Horaire hebdomadaire** : Du lundi au vendredi : 35 heures par semaines pour une durée maximale de huit semaines.

POUR POSTULER

Les candidats intéressés doivent faire parvenir une lettre de présentation accompagnée de leur curriculum vitae. Les documents doivent être envoyés avec la mention « Paysagiste-aménagement » et à l'attention de monsieur Stéphane Nadeau, directeur des travaux publics aux coordonnées suivantes :

Via Poste-lettre : Municipalité de Sainte-Clotilde
2452, chemin de l'Église
Sainte-Clotilde (QC) J0L 1W0

OU

Via courriel : tp@ste-clotilde.ca